N°D2025_01_7

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 24 JANVIER 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30/07/2020 ;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 l'autorisant à signer la décision;

- Vu les articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du Code de la Commande Publique ;

- Vu la consultation lancée le 04 octobre 2024 pour l'installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de l'abattoir communal et son raccordement sur le TGBT de la station d'épuration de Gap ;

- Considérant qu'il y a un changement de pouvoir adjudicateur ;

- Considérant qu'il s'agit d'un motif d'intérêt général justifiant de déclarer la procédure sans suite ;

DECIDONS

Article 1

La consultation lancée pour l'installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de l'abattoir communal et son raccordement sur le TGBT de la station d'épuration de Gap est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison du changement de pouvoir adjudicateur .

Article 2

Le dossier de consultation sera modifié et donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence .

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur des Bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 24 janvier 2025

Le Vice-président

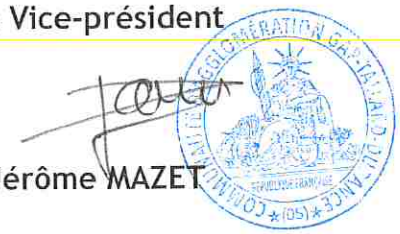

Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 31/01/25
Publié ou notifié le : 31/01/25

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2025_01_7**
Objet :	**Déclaration sans suite installation d?un générateur photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de l'abattoir communal et son raccordement sur le TGBT de la station d?épuration de Gap**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20250124-D2025_01_7-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20250124-D2025_01_7-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3889.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20250124-D2025_01_7-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 janvier 2025 à 08h37min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 janvier 2025 à 08h37min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 janvier 2025 à 08h37min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 janvier 2025 à 08h39min59s	Reçu par le MI le 2025-01-31